

Des jeux augmentés, le sport diminué

Jean-François Bourg

DANS **ÉTUDES** 2026/3 N° 4335 , PAGES 29 À 39
ÉDITIONS **S.E.R.**

ISSN 0014-1941

ISBN 9782370964397

DOI 10.3917/etu.4335.0030

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-etudes-2026-3-page-29?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour S.E.R..

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

DES JEUX AUGMENTÉS, LE SPORT DIMINUÉ

Jean-François BOURG

Dopage et sport forment un couple indissociable, mais profondément conflictuel. Bien que le dopage soit une réalité persistante du monde sportif, il demeure interdit et condamné. L'émergence des Enhanced Games (« Jeux augmentés »), soutenus par des figures du monde trumpien, ne relève pourtant pas d'une simple provocation sportive : elle soulève des interrogations éthiques majeures et interroge en profondeur le sens même de la performance.

Il serait naïf de voir dans ce projet de « Jeux augmentés »¹ un événement marginal ou une parenthèse de l'histoire. Nous sommes pleinement dans une société de l'amélioration avec une aspiration permanente à maximiser, rehausser et perfectionner l'être humain grâce aux avancées technoscientifiques et biomédicales. De fait, le dopage n'apparaît pas comme une pratique isolée et improvisée, mais comme une pratique massive et organisée².

L'ampleur du dopage dépend directement de la définition donnée au phénomène. Pour le dopage « officiel », c'est-à-dire les infractions

1. L'expression anglaise « *Enhanced Games* » signifie « Jeux augmentés » ou « Jeux améliorés ». Nous préférons utiliser la première traduction, plus neutre, qui évoque une évolution quantifiable (plus de force, de résistance, d'acuité perceptive, etc.), alors que la seconde traduction, plus subjective, relève d'un jugement de valeur.

2. Notons que le dopage n'a de sens juridique et n'est réprimé que dans le sport car il constitue une pratique déloyale, ainsi qu'une atteinte à la santé et à l'éthique.

constatées en application du code mondial antidopage édicté par l'Agence mondiale antidopage (AMA), la proportion moyenne de « résultats d'analyse anormaux » varie entre 0 % et 2 %. Pour le dopage « fonctionnel », c'est-à-dire la médicalisation de la performance sportive en dehors de toute indication thérapeutique, la très grande majorité de l'élite paraît concernée³.

L'écart considérable entre ces deux évaluations provient de l'existence de multiples formes de dopage – légal ou illégal – dont l'étendue diffère profondément : un dopage repérable, interdit et sanctionné

(définition officielle) ; un dopage licite avec les autorisations à usage thérapeutique (AUT) ou les procédés dopants non interdits et les substances illicites

« **Le but est d'attirer des sportifs de renom et d'obtenir les meilleures performances pour satisfaire le public** »

tolérées jusqu'à certains seuils, un dopage indétectable avec les procédés dopants masqués par d'autres produits licites ou inconnus, un dopage non sanctionné en raison de vices de forme ou de classements sans suite (définition fonctionnelle).

Qu'est-ce que sont les *Enhanced Games* ?

La première édition des « Jeux augmentés » est prévue le 24 mai 2026 à Las Vegas (États-Unis). Le programme comprend neuf épreuves issues de trois sports mesurables et pourvoyeurs de records : l'athlétisme (100 mètres plat, 100 mètres et 110 mètres haies), la natation (50 mètres et 100 mètres nage libre, 50 mètres et 100 mètres papillon) et l'haltérophilie (arraché, épaulé-jeté).

Toutes les substances légalement prescriptibles aux États-Unis sont autorisées sans limite de dosage : stéroïdes anabolisants, testostérone synthétique, érythropoïétine (EPO), bêtabloquants, amphétamines... Les athlètes subiront des tests médicaux avant et après les « Jeux augmentés » afin de contrôler leur état de santé.

Le but recherché est d'attirer des sportifs de renom et d'obtenir les meilleures performances possibles pour satisfaire le public, les sponsors et les médias. Pour y parvenir, des dotations financières sont prévues, contrairement aux Jeux olympiques et paralympiques (JOP) :

3. Selon le docteur Jean-Pierre de Mondenard, le pourcentage de « sportifs professionnels médicalisés pour soigner exclusivement la performance » est de 99,9 % (voir <https://dopagedemondenard.com>).

une prime à la signature du contrat d'engagement, un salaire et une prime de résultats (250 000 dollars pour la victoire, jusqu'à un million de dollars par record du monde⁴).

Parmi la centaine de participants attendus, le *sprinter* américain Fred Kerley, double médaillé olympique sur 100 mètres plat (argent en 2021 à Tokyo, bronze en 2024 à Paris) ambitionne d'améliorer son record personnel (9,76 secondes) et de dépasser le record du monde détenu depuis 2009 par le jamaïcain Usain Bolt (9,58 secondes). Le nageur grec Kristián Goloméev, vice-champion du monde 2019 du 50 mètres nage libre, aurait réalisé 20,89 secondes au printemps 2025 en suivant un protocole de dopage, soit un meilleur temps que le record du monde détenu depuis 2009 par le brésilien César Cielo (20,91 secondes).

Le tour de table initial des « Jeux augmentés » a été assuré par Peter Thiel, une des figures les plus influentes de la Silicon Valley, cofondateur avec Elon Musk du premier système de paiement en ligne (PayPal), premier investisseur extérieur de Facebook (Meta) et cofondateur de Palantir Technologies (renseignement et défense). Plusieurs autres capital-risqueurs se sont associés à Peter Thiel : Christian Angermayer (drogues psychédéliques) ; Balaji Srinivasan (cryptomonnaies) et Donald Trump Jr, le fils aîné du président des États-Unis (fonds 1789 Capital).

Un projet libertarien

Fondée en 2023, l'entreprise de technologie sportive Enhanced Group Inc, organisatrice des « Jeux augmentés », a été montée comme une *start-up* de la Silicon Valley. Son siège social est basé dans un paradis fiscal (les îles Caïmans). Elle doit rejoindre les marchés financiers au premier semestre 2026 lors de sa cotation au Nasdaq, la bourse technologique américaine. Une valorisation de 1,2 milliard de dollars est attendue, compte tenu du potentiel de croissance de ce secteur innovant (la médecine de performance et de longévité). Aron D'Souza, cofondateur des « Jeux augmentés », conteste le droit et la légitimité d'un gouvernement ou d'une fédération sportive de prendre des décisions limitant la liberté d'athlètes

4. Précisons que le non-respect des règles de l'AMA par les « Jeux augmentés » interdit toute homologation de performance par les instances sportives officielles.

adultes. Il entend, par la légalisation de la prise de produits dopants, « donner à chacun le droit de faire ce qu'il veut de son corps⁵ ».

Ces dernières années, une volonté de se soustraire à toute régulation du sport et du dopage apparaît clairement. C'est ainsi que les États-Unis refusent de verser leur contribution annuelle au fonction-

« **Le lancement de ces Jeux représente une rupture avec l'ordre sportif international** »

nement de l'AMA, dont ils sont membres. Ce faisant, ils ne respectent pas le droit international, notamment la Convention internationale contre le dopage

dans le sport, adoptée en 2005 par l'Unesco, dont ils sont signataires. En outre, de nombreuses ligues nord-américaines n'adhèrent pas à l'AMA (baseball, basketball, football américain, hockey sur glace, sport universitaire, etc.) et, en conséquence, n'appliquent pas le Code mondial antidopage. Enfin, le lancement de ces « Jeux augmentés » représente une rupture avec les standards de l'ordre sportif international, et ce au nom de la liberté individuelle et de l'innovation scientifique⁶.

De plus, le modèle des « Jeux augmentés » repose sur une appropriation privée du spectacle sportif dans la logique de l'entreprise actionnariale, le monde du sport se résumant à un vaste marché à conquérir. Pour les dirigeants des « Jeux augmentés », le système olympique est une hérésie commerciale. En effet, alors que les intérêts économiques américains financent majoritairement les JOP (à hauteur de 60 % pour les droits télévisuels et avec cinq partenaires principaux sur douze pour les sponsors), le Comité olympique américain ne reçoit en retour que 20 % des recettes *marketing* engrangées par le Comité international olympique (CIO).

Les promoteurs des « Jeux augmentés » comptent suivre l'exemple d'acteurs provenant du secteur privé marchand qui ont créé des événements indépendants du pouvoir sportif afin d'en capter la totalité des recettes et d'en maximiser les profits⁷. Afin d'attaquer le monopole du CIO et de l'AMA, les dirigeants des « Jeux augmentés » ont déposé

5. Gaétan Scherrer, « Qu'est-ce que les *Enhanced Games*, ces Jeux qui encouragent les athlètes à se doper ? », *L'Équipe*, 21 mai 2025 (sur www.lequipe.fr).

6. Nicolas Lepeltier, « Présidence du CIO : l'ombre menaçante de Donald Trump plane sur le sport mondial », *Le Monde*, 19 mars 2025 (sur www.lemonde.fr).

7. Notamment le LIV Golf créé en 2022 par le fonds souverain d'Arabie saoudite, *Public Investment Fund* (PIF), et le projet récurrent de *Super League* européenne de football par la société espagnole *A22 Sports Management*.

en 2025 une plainte pour violation de la loi américaine antitrust (*Sherman Act*), compte tenu des menaces de sanctions émanant de ces institutions à l'égard des athlètes qui participeraient aux « Jeux augmentés ».

De telles pratiques sont conformes à l'idéologie libertarienne qui prône une conception extrême de la liberté individuelle, définie comme droit imprescriptible dans un marché sans entrave et sans régulation : respect absolu des droits de propriété, de disposition de son propre corps, de circulation des biens et des personnes. Cette doctrine s'inspire notamment de la pensée du philosophe Robert Nozick (1938-2002) et de l'économiste Friedrich Hayek (1899-1992). Elle a pour objectif d'accroître les marges du capital par une remise en cause des pouvoirs régaliens de l'État, au profit d'ensembles de petites tailles gérés selon les règles managériales inspirées de l'entreprise.

Tel était bien le but de certains investissements de deux des actionnaires des « Jeux augmentés ». La dématérialisation des paiements (Peter Thiel, avec PayPal) et les cryptomonnaies (Balaji Srinivasan, avec Coinbase) ont affaibli le principe de souveraineté nationale, en réduisant le pouvoir de régulation du système monétaire et financier classique et en se libérant de la tutelle de la puissance publique et des institutions bancaires.

Le politologue Quinn Slobodian caractérise ce « capitalisme libertarien » comme étant une construction et une multiplication permanentes d'espaces d'exception échappant aux régulations institutionnelles qui prévalent en dehors et qui entravent le fonctionnement du libre marché (Cités-États, paradis fiscaux, ports francs, zones hors taxes, etc.)⁸. À leur manière, les « Jeux augmentés » cherchent à s'engouffrer dans les failles du droit international et à créer une brèche de souveraineté au sein du sport mondial, c'est-à-dire une « zone » qui échappe aux formes ordinaires de réglementation par le CIO et l'AMA. Cette « zone » permet aux investisseurs d'y dicter leurs propres règles.

En fait, les « Jeux augmentés » ont deux objectifs majeurs : idéologique, en popularisant les idées libertariennes, car ce qui compte encore plus que les idées, c'est leur circulation ; commercial, en réalisant la promotion des progrès des sciences du vivant (repousser les

8. Quinn Slobodian a identifié 5 400 zones qui ont fait « sécession » du reste du monde (Hong Kong, Singapour, Dubaï, etc.). Lire Q. Slobodian, *Le capitalisme de l'apocalypse ou le rêve d'un monde sans démocratie*, Seuil, « La couleur des idées », 2025, pp. 12-13.

limites humaines, ralentir le vieillissement, reculer la mort, promettre l'immortalité, etc.).

Dans l'immédiat, il s'agit moins de rentabiliser les investissements que de parvenir à une maîtrise de ces biotechnologies afin de s'assurer d'une future domination de ce marché pour préserver la rente sur laquelle leur modèle

« Le sportif devient un vaste champ d'expérimentation »

économique repose. Selon Aron D'Souza, « les investisseurs savent que, si nous réussissons,

cela se traduira en centaines de milliards de dollars » grâce à la mise au point de nouveaux traitements cliniques ou à l'usage détourné de traitements existants⁹.

Une vision transhumaniste et posthumaniste

Pour leurs concepteurs, les « Jeux augmentés » incarnent « une révolution permanente et un changement de paradigme qui redéfinissent l'impossible des limites de la performance humaine¹⁰ ». Ils annoncent « un triomphe de la science, du sport et du capitalisme ». Pour eux, « le code mondial antidopage est un mur qui bride l'innovation et qui bloque l'évolution humaine¹¹ » et « l'âge est une maladie que nous pouvons soigner et résoudre grâce à la médecine de la performance¹² ». Selon Donald Trump Jr, les « Jeux augmentés » représentent « l'avenir : une véritable compétition, une véritable liberté et de véritables records battus. Il s'agit d'excellence, d'innovation et de domination américaine sur la scène mondiale. Ce qui est l'essence même du mouvement MAGA [*Make America Great Again*, "rendre sa grandeur à l'Amérique"]¹³ ».

Aron D'Souza résume la mission des « Jeux augmentés » qui est de « dépasser la réinvention du monde du sport pour faire transitionner les hommes vers la superhumanité¹⁴ ». Le sportif devient ainsi un

9. Patricia Jolly, « Le Docteur Folamour du sport », *Le Monde*, 14 mai 2025. Le marché de la longévité pèserait d'ores et déjà 600 milliards de dollars selon une projection de la *Bank of America*.

10. G. Scherrer, « L'Équipe explore les nouveaux jeux du cirque », *L'Équipe*, 10 juin 2025.

11. *The Guardian*, 24 juin 2023.

12. P. Jolly, art. cit.

13. *Financial Times*, 13 février 2025.

14. Anaïs Moutot, « JO dopés : le projet fou de l'école transhumaniste », *Les Échos*, 21-22 juin 2024. Le magazine *Time* a classé Aron D'Souza et Christian Angermayer parmi les « cent personnes au monde les plus influentes dans le domaine de la santé en 2025 » (8 mai 2025).

vaste champ d'expérimentation, un être améliorable en permanence. Il n'y a aucune raison de fixer une quelconque limite à ce processus. C'est ce que le philosophe Robert Redeker définit comme étant « la haine de la limite et l'amour de l'illimitation¹⁵ ».

Ce n'est pas une coïncidence si le terme clé de transhumanisme¹⁶ (et son mot d'ordre « *enhancement* », « renforcement »), a inspiré la dénomination des *Enhanced Games* ! Pour le sociologue et politologue Nicolas Le Dévédec, trois moments historiques éclairent les filiations idéologiques du mouvement transhumaniste : « l'humanisme des Lumières qui popularisent au XVIII^e siècle l'idée et la croyance en la perfectibilité humaine » ; « le basculement scientiste qui s'opère au XIX^e siècle, où s'affirment un véritable culte pour le progrès scientifique et technique autant qu'une conception évolutionniste et eugéniste de l'amélioration humaine » ; « la pensée cybernétique qui, à la moitié du XX^e siècle, contribue à abolir les frontières entre le vivant et la machine, ouvrant la voie à l'ambition d'optimiser, voire de dépasser, techniquement l'être humain¹⁷ ».

L'avenir de l'humain semble résider dans l'augmentation, ce qui suppose que l'humain tel qu'il est aujourd'hui peut et doit être amélioré¹⁸. Chez le philosophe et bioéthicien Julian Savulescu, « il n'y a rien qui ne soit remplaçable, ni dépassable chez un être humain au sens biologique du terme¹⁹ ». Dès lors, le monde sportif, avide de la recherche de performance, ne peut être que séduit par cette doctrine du transhumanisme. Avec cette liberté absolue de se modifier, celle d'être propriétaire de son corps et cette autodétermination des individus, le sport devient, pour le philosophe Pascal Taranto, un enjeu du paradigme posthumain en étant un « laboratoire de toutes les techniques qui en promettent l'extension²⁰ ».

15. Robert Redeker, *L'emprise sportive*, François Bourin, 2012, p. 161.

16. Pour une synthèse des savoirs sur ce phénomène protéiforme, lire Stanislas Deprez, *Le transhumanisme*, La Découverte, « Repères », 2024, et Nicolas Le Dévédec, *Le transhumanisme*, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 2024.

17. N. Le Dévédec, *op. cit.*, pp. 6-7.

18. Les magnats de la *tech* investissent massivement dans d'innombrables *start-up* et fondations évoluant dans les domaines de la santé et de la longévité : Elon Musk (Tesla, SpaceX), Larry Page et Sergey Brin (Google), Jeff Bezos (Amazon), Mark Zuckerberg (Meta), Sam Altman (OpenAI), Jack Ma (Alibaba)...

19. David Doat, « Julian Savulescu et la bienfaisance procréatrice », dans Franck Damour, Stanislas Deprez et Alberto Romele (dir.), *Le transhumanisme : une anthologie*, Hermann, 2020, p. 233.

20. Pascal Taranto, « Sport et posthumanité », dans Isabelle Queval (dir.), *Du souci de soi au sport augmenté*, Presses des Mines, 2016, p. 119.

L'« esprit du sport » face aux *Enhanced Games*

« Cette tentation transhumaniste représente une dérive qui était prévisible »

Pour Pierre de Coubertin (1863-1937), le sport est, et doit être, un lieu de l'excès. Le corps n'a plus de limites, on peut le pousser au maximum. Selon le rénovateur des Jeux olympiques en 1896, l'idée de supprimer l'excès est une utopie de non-sportifs²¹. Toutefois, les fondements du Code mondial antidopage stipulent que « le dopage est contraire à l'essence même de l'esprit sportif ». À l'opposé, pour Jean-Noël Missa, « le dopage fait partie intégrante du sport de compétition, de sa réalité, de son histoire, de sa logique, et donc de son "essence"²² ». Pour ce médecin et philosophe, le culte de la performance, de l'évaluation omniprésente, de la reconnaissance et de la valorisation de la loi du plus fort traduit l'essence de l'homme moderne. L'« augmentation » de la performance n'est pas contradictoire avec l'« esprit du sport », elle « est » l'« esprit du sport ».

Aussi, cette tentation transhumaniste, en apparence assez éloignée des valeurs traditionnellement associées au sport (éthique, santé, *fair-play*), représente-t-elle à y regarder de plus près une dérive qui était prévisible²³ ! En effet, le sport exalte la compétition avec sa *doxa* fondatrice *Citius, Altius, Fortius* (« Plus vite, plus haut, plus fort ») et valorise le culte du vainqueur avec sa logique du « *The winner takes all* » (« Le vainqueur rafle la mise »)²⁴.

Le culte de la performance incite à ne regarder que l'athlète le plus fort, le plus rapide, et à invisibiliser les autres. Aussi, la fonction du sport est-elle le contraire du divertissement : la productivité et la compétitivité²⁵ ! De plus, « le sport d'élite est organisé autour de l'excellence externe (vaincre en compétition) et non de l'excellence interne (se porter à son propre point de perfection)²⁶ ».

21. Pierre de Coubertin, *Mémoires olympiques*, Bureau international de pédagogie sportive, 1931 ; Bartillat, 2016.

22. Jean-Noël Missa, « Dopage, médecine d'amélioration et avenir du sport », dans Jean-Noël Missa et Pascal Nouvel, *Philosophie du dopage*, Presses universitaires de France, 2011, p. 49.

23. Jean-Jacques Gouguet, « *Enhanced Games* : une dérive qui était prévisible », *Jurisport*, Dalloz, juillet-août 2024, n° 254, p. 3.

24. Jean-François Bourg, « Le dopage sur un marché *Winner-Takes-All* », *La Découverte, Regards croisés sur l'économie*, n° 35, 2024/2, pp. 82-90.

25. R. Redeker, *op. cit.*, pp. 11-16.

26. P. Taranto, *op. cit.*, p. 119.

Les enjeux de la légalisation du dopage

Les « Jeux augmentés » reprennent pour l'essentiel le modèle de dopage proposé par Julian Savulescu. Pour ce transhumaniste, le dopage est une vraie conduite de performance et moins un problème qu'une réponse aux exigences du sport. Si le recours à un médicament n'entraîne pas de risque pour la santé du sportif, et même si ce produit améliore la performance, il est acceptable d'autoriser son utilisation car cette dernière ne constitue pas une tricherie²⁷. La légalisation du dopage sous surveillance médicale rendrait possible une meilleure connaissance des produits et des dosages optimisant la performance sans danger pour les sportifs, alors que la clandestinité des pratiques entretient la méconnaissance des produits et de leurs effets.

Le dopage pourrait également rétablir l'égalité des chances entre des sportifs ayant des potentiels génétiques inégaux grâce à une réduction des inégalités biologiques et des discriminations économiques. La légalisation du dopage garantirait une protection des libertés du sportif, alors que la lutte antidopage actuelle engendre plusieurs effets pervers : « fichage », géolocalisation, perquisitions, climat de suspicion, processus de réécriture permanente des palmarès et de l'histoire du sport (le délai de conservation des échantillons pour une contre-expertise étant de dix ans, le palmarès d'une compétition n'est définitivement arrêté qu'à l'issue de ce délai).

A contrario, une légalisation explicite du dopage entraînerait plusieurs conséquences néfastes. Il en résulterait une augmentation de la consommation et une généralisation quasi immédiate de ces pratiques liées à une obligation de se doper pour tenter de gagner. La légalisation ferait aussi progresser le recours aux substances dopantes en réduisant leurs coûts psychologiques, d'acquisition, d'administration et de stigmatisation de leur usage.

En outre, la promotion du dopage est en contradiction avec un principe essentiel établi en pharmacologie. L'usage détourné de leur justification thérapeutique de médicaments, avec fréquemment un surdosage massif, présente des risques pour la santé. Pour le pharmacien Marc Kluszczyński, « on ne connaît pas tout des produits utilisés à des fins dopantes, mais ce qui est avéré témoigne de leur nocivité. Les stéroïdes anabolisants sont cancérigènes, les amphétamines

27. Julian Savulescu, Bennett Foddy et Megan Clayton, « Why we should allow performance enhancing drugs in sport », *British Journal of Sports Medicine*, n° 38, 2004, pp. 666-670.

mettent le cœur en danger, les corticoïdes détruisent le système immunitaire²⁸ ». Pour un sportif, le bénéfice sanitaire n'existe pas. Il se situe uniquement en termes d'amélioration de la performance.

L'équité censée être rétablie par un accès de tous les sportifs aux mêmes substances serait illusoire. Au contraire, les inégalités entre sportifs se creuseraient avec le recours par certains d'entre eux (les plus

fortunés) aux produits les plus sophistiqués ou « hors marché ».

De plus, la théorie économique montre que, même avec une situation de départ relativement

bien équilibrée en termes de talent et d'égalité des chances, le phénomène des superstars – qui voit le vainqueur rafler la mise – débouche à l'arrivée sur une inégalité extrême dans la répartition des gains²⁹.

Enfin, la légalisation du dopage n'empêcherait pas les pratiques occultes et dangereuses pour la santé puisqu'il y aurait toujours une demande de produits sur le marché clandestin afin d'avoir un avantage différentiel par rapport à la concurrence (les médicaments en phase d'expérimentation, par exemple).

« Le transhumanisme ne cherche pas tant à changer le sport qu'à y conformer techniquement l'athlète »

Quelles perspectives ?

La place que le transhumanisme « prend désormais dans nos sociétés confrontées à une technicisation croissante est révélatrice de la pertinence, sinon des réponses, du moins de ses questions³⁰ ». On peut craindre que le transhumanisme ait vocation à transiter vers le posthumanisme, le premier étant le trajet ou le processus, le second étant le point d'arrivée ou le résultat. Aussi, la question centrale est de se demander s'il faut changer le sport ou changer l'homme ?

Le transhumanisme donne à ces questions sociétales et politiques des réponses uniquement biologiques et techniques³¹. En effet, centré sur l'« augmentation » de l'athlète, le transhumanisme ne cherche pas tant à changer le sport qu'à y conformer techniquement l'athlète. C'est

28. *Sport et vie*, n° 160, janvier-février 2017, Éditions Faton (sur www.faton.fr)

29. J.-Fr. Bourg, art. cit.

30. Franck Damour, Stanislas Deprez et Alberto Romele (dir.), *Le transhumanisme : une anthologie*, Hermann, 2020, p. 5.

31. N. Le Dévédec, *op. cit.*, pp. 103-104.

toujours l'athlète, appréhendé comme un être biologiquement insuffisant et inadapté, qui constitue le problème central, jamais la philosophie et l'organisation du sport.

Comme le souligne le docteur Alain Garnier, directeur médical de l'AMA, selon des principes fondamentaux prônés par la santé publique, la pratique médicale et sa déontologie, ou la médecine du travail, le sport et les règles qui le gouvernent doivent être adaptés à la physiologie humaine pour la protéger³². Et non l'inverse ! Ce qui traduirait alors une conception cynique et utilitariste du sport : le sportif (l'être humain) se voyant réduit à la rationalité d'une machine à battre les records³³.

Pour le philosophe et anthropologue Stanislas Deprez, « loin d'augmenter l'humain, les transhumanistes conduisent en réalité à le diminuer, en en faisant un objet de soin et finalement un produit³⁴ ». Avec cette stimulation technicienne de la performance sans limite (génie génétique, génie cellulaire, implants, nanotechnologies, chimie du cerveau, intelligence artificielle, mix homme-animal-machine, cyber athlète, etc.), l'artificialisation de l'athlète interroge sur les contours de l'« identité humaine ». Sportif augmenté, humanité diminuée : est-ce cette voie que nous choisirons ?

Jean-François BOURG



Retrouvez le dossier « **Transhumanisme** »
sur www.revue-etudes.com

32. *Francs Jeux*, n° 1, 2007, p. 17.

33. À la question : « Que se passe-t-il si un athlète meurt pendant la compétition ou à l'entraînement ? », les créateurs des « Jeux augmentés » répondent : « Le progrès humain comporte des risques et le sport de haut niveau ne fait pas exception », dans G. Scherrer, 21 mai 2025, art. cit.

34. St. Deprez, *op. cit.*, p. 67.